

# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL**

## **DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2012, A 19H30**

<b>PRESIDENCE</b>	M. Marc'Aurelio Andina, Président
<b>CONSEIL GENERAL</b>	41 Conseillers généraux sont présents
<b>EXCUSES</b>	MM. Pierre-Emmanuel Esseiva, Gérald Jung, Thomas Marthaler, Salvatore Mirata, François Pythoud et Mmes Françoise Ducrest, Eva Maria Genewein Depelteau, Régina Zaugg
<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	8 Conseillers communaux sont présents
<b>EXCUSEE</b>	Mme Annelise Meyer

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2012
2. Assainissement de l'éclairage public de la promenade des Tilleuls et du sentier de la Redoute
3. Réfection du secteur ouest de la route des Martinets
4. Aménagement de trois stations de vélos en libre service (VLS)
5. Approbation de l'article 10 de la convention relative au Service intercommunal de psychologie, logopédie et psychomotricité (SIPLP)
6. Divers

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Mme la Syndique, Mmes et MM. les membres du Conseil communal, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers généraux, j'ai le plaisir d'ouvrir cette séance avec mon accent tessinois et une cravate qui ne sera probablement pas critiquée parce qu'elle n'est pas rose. Je vous adresse une chaleureuse bienvenue en formulant l'espoir, qu'après cette longue pause estivale bien méritée, vous soyez d'attaque pour affronter les nouveaux défis de notre Commune, pour le bien-être de notre population dont vous êtes les représentants. Je salue également le public ainsi que la presse que je remercie pour sa présence régulière et assidue.

La séance de ce soir a été valablement convoquée par courrier du 12 septembre 2012. Je demande aux scrutateurs de me donner le nombre des présences. Alors, nous sommes 41 Conseillers généraux. Nous pouvons donc valablement siéger.

Comme vous le voyez, l'équipe des scrutateurs, ce soir, est différente suite à deux absences que je vais mentionner plus tard. Avant de passer à l'ordre du jour, je cède la parole à Mme la Syndique, Erika Schnyder.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. M. le Président, Mmes et MM. les Conseillers généraux, permettez-moi de faire une remarque quant à l'ordre du jour de la séance de ce soir. Vous avez vu dans vos documents que vous avez un message concernant le projet des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) avec une feuille rose qui vous indique que ce message a été retiré de l'ordre du jour mais, comme il avait été préparé, le Conseil communal a estimé important que vous puissiez avoir ce message.

Pourquoi avoir retiré ce message alors qu'il était prêt ? Tout simplement parce que c'est la Préfecture qui nous l'a demandé. D'abord, elle avait demandé à toutes les communes de soumettre le message à leur législatif respectif, soit les assemblées communales ou conseils généraux. Nous avons estimé qu'il fallait attendre pour voir un peu qu'elle était la prise de température dans les autres communes afin de ne pas nous précipiter, ce qui aurait eu comme conséquence de passer le message dans le cadre du délai qui nous avait été fixé par le Préfet, délai qui ne repose d'ailleurs sur aucune base légale.

Néanmoins lorsque la plupart des communes (il en manquait trois) s'étaient prononcées, le Préfet a constaté qu'effectivement le projet de l'ARS qui devait recueillir l'unanimité des 36 communes concernées du district n'a pas fait, et loin de là, le score escompté car 10 communes s'y sont opposées. Dès lors, le comité de pilotage s'est repenché sur cette question et a trouvé inutile d'attendre la prise de position des communes qui n'avaient pas

encore décidé. Néanmoins, nous avons jugé utile de rappeler la prise de position du Conseil communal. Nous avons fait un message que nous avons essayé de rendre le plus complet et le plus limpide possible. Vous voyez très bien où se situent les doléances que nous avons soulevées.

Je tiens quand même à préciser que le Conseil communal a toujours favorisé une collaboration entre les communes et continuera toujours à soutenir cette forme. Je voudrais également vous rappeler quelques chiffres. Mais ça sera très bref, rassurez-vous. Concernant le coût des contributions des communes, selon les clés mentionnées dans les statuts, l'ARS aurait coûté, à Villars-sur-Glâne, dans la version telle qu'elle nous était soumise, CHF 11.66 par habitant, alors que le coût moyen de l'ensemble des communes est de CHF 10.54.

Par ailleurs, sur les dix communes qui sont membres de l'Agglo, 9 communes paient le 73% du total des coûts qui avaient été présentés (la dixième, Guin, n'est pas concernée). Pour cette raison, le Conseil communal entend maintenant, puisque le Préfet a fixé au mois de novembre une nouvelle séance pour discuter de l'ARS « new look », maintenir la position qu'il a défendue jusqu'ici, à savoir garder les communes de l'Agglo dans l'Agglo et faire éventuellement une association des communes qui ne sont pas dans l'Agglo en passant des conventions de collaboration avec les communes de l'Agglo sur divers projets d'importance régionale, dont la piscine notamment. Le but est de permettre justement de maintenir toutes les structures qui ont déjà été créées par les communes qui se situent dans l'Agglo mais aussi de permettre aux autres communes d'avoir accès à ces structures et de pouvoir bénéficier d'une aide, mais qui ne serait pas de la nature de celle qui nous était proposée. Voilà les compléments que je tenais à vous apporter.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Je vous remercie. En attendant, je pense que ce message était très bien huilé et que c'était assez clair pour nous tous. Alors, passons à l'ordre du jour tel qu'il est présenté. Avez-vous des remarques à formuler sur l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas. Pour cette séance, je dois excuser les personnes suivantes : Mme Annelise Meyer, Conseillère communale, actuellement en vacance au pays du soleil levant. J'espère qu'on reverra aussi chez nous ce soleil-là. Ensuite, pour le Conseil général sont excusés : Mme Regina Zaugg, MM. Thomas Marthaler, Salvatore Mirata, François Pythoud, Pierre-Emmanuel Esseiva et les deux scrutateurs, M. Gérald Jung qui est remplacé par M. Sluga et M. Pierre-Emmanuel Esseiva par M. Küttel. On a annoncé aussi le retard de Mme Françoise Ducrest, qui va se joindre à nous plus tard. M. Margueron est finalement présent.

Est-ce que d'autres personnes seraient absentes ou ont demandé à être annoncées ? Ce n'est pas le cas.

Suite à la démission de M. Patrick Roulin du PLR, nous saluons ce soir la présence parmi nous d'un nouveau Conseiller général, issu des rangs du parti libéral radical, qui a déjà été assermenté et peut donc valablement siéger. Il s'agit de M. Pascal Bruchez, que j'invite à se lever et auquel je souhaite la bienvenue au nom de nous tous. Petite information sur M. Bruchez, qui est né le 4 mai 1964. Il est marié et père d'un garçon de 18 ans et d'une fille de 13 ans. Il est domicilié au chemin de la Pépinière 40 et habite Villars-sur-Glâne depuis 1998. Il est architecte diplômé HES et économiste ayant obtenu son diplôme à la HEG de Fribourg et Berne. Il œuvre actuellement en tant que chef de l'unité « Construction étranger » au Département fédéral des finances à Berne. Il est également en charge des projets mobiliers et immobiliers du DFAE, Département fédéral des affaires étrangères, notamment des bâtiments appartenant à la Confédération en Suisse et à l'étranger.

Avant de poursuivre la séance, je me permets de vous faire part de quelques communications. J'ai d'abord la triste tâche de vous annoncer deux décès qui touchent de près notre assemblée à savoir celui de M. Alexandre Marmier, médecin de profession, décédé le 4 septembre dernier en France à l'âge de 72 ans. M. Marmier n'était pas uniquement notre apprécié collègue, mais également le père de notre Conseiller communal, Bruno Marmier. Le 2<sup>ème</sup> décès, survenu le samedi 22 septembre, est celui de Mme Geneviève Pythoud-Geinoz, la mère de notre collègue, François Pythoud. Notre assemblée s'associe au chagrin des deux familles touchées par la disparition de leur cher. Pour cela, je vous invite à observer un moment de silence et de recueillement.

Dans votre dossier, vous aurez trouvé les dates des séances de l'année prochaine. Cela me permet de vous informer, qu'en tenant compte des informations qui ont été faites dans cet hémicycle, et suivant les propositions de notre ancienne présidente que je salue au passage, le bureau a demandé d'agencer au cours de 2013 une 5<sup>ème</sup> séance du Conseil général. Comme vous pouvez le constater, elle aura lieu au début du mois de novembre. Cette séance supplémentaire a notamment pour but de traiter divers objets à décharge de la séance souvent pantagruélique de décembre. La séance du 7 novembre 2013 pourra néanmoins être annulée au cas où il n'y aurait pas à l'ordre du jour un nombre suffisant d'objets à traiter. Je dois encore attirer votre attention sur le fait qu'exceptionnellement l'une des séances a été programmée un mardi, soit la séance du 28 mai 2013, consacrée aux comptes. Effectivement, nous devons décider des comptes avant la fin du mois de mai.

Je me réfère à un désir qui avait été exprimé par le groupe PLR, notamment par M. François Grangier. C'était la question de pouvoir éventuellement renoncer à la version papier lors de l'envoi des documents pour la séance du Conseil général. Le bureau et le secrétaire communal se sont notamment penchés sur cette question et essaient d'esquisser une solution. Le secrétaire communal a préparé un document qui va circuler parmi vous, sur lequel figurent vos coordonnées standards et électroniques. Je vous demande de bien vouloir les contrôler et éventuellement les corriger si vous avez changé d'adresses e-mails. Si vous souhaitez ne plus recevoir par la poste les documents, support papier, vous signez à côté de votre nom et de votre adresse. Cette signature voudra dire que vous déchargez le bureau et notamment le secrétariat de l'envoi de ces documents par courrier postal. Par contre, il vous sera envoyé un e-mail dès que les documents seront prêts sur le site internet de la Commune. D'ailleurs, ces documents y figurent depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la transparence des informations. J'espère que, de cette façon, on aura au moins contenté une partie d'entre vous.

Enfin, j'aimerais vous informer des travaux de toilettage des règlements régissant notre Conseil. Le groupe ad-hoc constitué pour cette tâche, composé par les membres du bureau et des représentants des partis, a tenu 2 séances, le mercredi 9 novembre 2011 et le 5 janvier 2012, qui ont abouti à une première esquisse transmise le 6 mars 2012 à la Direction des institutions de l'agriculture et des forêts pour examen préalable. La prise de position de la DIAF et, notamment celle du service des communes qui date du 20 avril 2012, nous a indiqué que le texte présenté devait encore être adapté. Tout en attirant notre attention sur le fait que des révisions de la loi sur l'exercice des droits politiques et la loi des communes pouvaient avoir une incidence sur différentes dispositions de notre règlement. Le 8 juin 2012, un courrier demandant l'horizon temporel de la LEDP et de la LCo a été transmis de notre part à la DIAF. La réponse de cette dernière, en date du 21 juin 2012, nous a indiqué qu'à ce sujet aucun des échéanciers n'avait pour l'instant été arrêté. C'est pour cela que, lors de la séance de préparation du 5 septembre, le bureau a estimé qu'il n'était pas raisonnable d'attendre l'aboutissement d'une éventuelle révision ou sa fin et a donc décidé de poursuivre les travaux. Donc le groupe ad-hoc se retrouvera ainsi le jeudi 11 octobre prochain, notamment pour discuter et donner suite aux observations du service des communes. Personnellement, j'espère que nous pourrons vous soumettre le nouveau règlement pour approbation lors de la séance du Conseil général du jeudi 28 février 2013. Bien entendu, celle de décembre sera déjà bien assez chargée. Si vous avez des questions, je serais heureux de vous répondre à la fin de la séance.

Pour terminer, j'aimerais encore vous inviter à faciliter le travail du secrétariat en préparant autant que possible vos interventions par écrit et de les remettre en cours de séance. Vous pouvez même les transmettre directement au secrétaire communal. Pour finir avec les communications, j'invite ma vice-présidente, Francine Defferrard, à sortir de son silence pour une communication ayant attrait au traditionnel mandat qui lui incombe.

**Mme Francine Defferrard**, Vice-présidente. C'est avec plaisir que je prends la parole pour vous présenter la sortie du Conseil général qui est prévue le samedi 3 novembre 2012. C'est après les vacances scolaires et donc c'est la première semaine de la reprise. Les gens devraient en principe être là. Le rail, son réseau, sa gestion et ses gros chiffres en terme de coût et de subvention, de nombre de voyageurs et de kilomètres parcourus, je n'en citerai aucun. Cela est un enjeu majeur pour toutes nos autorités. Cette semaine encore nos chambres fédérales sont en train de décider de l'attribution de près de CHF 9.5 milliards pour les investissements des CFF jusqu'en 2016.

Et bien, je vous propose d'aborder cet enjeu sous un angle totalement différent, à savoir celui d'un homme passionné. La Fondation « Les Chemins de fer du Kaeserberg » que je vous propose de visiter est le résultat de la passion et d'un rêve d'enfant. Je vous prie de bien vouloir vous inscrire. Le délai court jusqu'au 12 octobre. Une fois la visite terminée, je vous propose de rejoindre Villars-sur-Glâne. Ensuite, nous prendrons l'apéritif et le repas de midi au Buddha Loft. Pour le repas de midi, vous avez le choix entre trois menus pour un prix variant entre CHF 25.- et 34.-. Je vous invite à inscrire sur le bulletin d'inscription le choix de votre menu pour faciliter le travail du secrétariat. Je vous remercie et c'est avec un plaisir que nous vous attendons le 3 novembre.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Je me suis déjà inscrit donc on vous attendra. Voilà, nous passons maintenant aux différents points de l'ordre du jour et notamment au premier, à savoir celui qui concerne l'approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2012.

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2012**

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Est-ce qu'il y a des remarques concernant le procès-verbal ? Tel n'est pas le cas. Alors celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de la séance du 31 mai 2012 le manifestent en levant la main.

**Le procès verbal est accepté à l'unanimité.**

## **2. Assainissement de l'éclairage public de la promenade des Tilleuls et du sentier de la Redoute**

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Nous en sommes déjà au 2<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour, à savoir le message relatif à l'assainissement de l'éclairage public de la promenade des Tilleuls et du sentier de la Redoute. Comme d'habitude, la parole va d'abord à notre Commission financière et notamment à son Président, M. Olivier Carrel.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 19 septembre 2012, la Commission financière a pu entendre les explications complémentaires de M. Marmier, Conseiller communal. En premier lieu, la Commission financière se permet de relever qu'il aurait peut-être été judicieux qu'on complète l'information des Conseillers généraux en joignant au message un plan de situation. Ça serait peut-être préférable de le faire ainsi à l'avenir, même si il est vrai que chaque Conseiller général peut effectuer son inspection des lieux lors de sa balade dominicale.

Sur le fond, la Commission financière a pris acte du fait que ce n'est pas un motif économique qui a poussé le Conseil communal à procéder à cet assainissement mais bien la dégradation des mâts et le choix d'une nouvelle génération de luminaires moins gourmands en énergie. Il ne faut donc pas trop s'attarder sur le rapport entre le présent investissement et les économies d'électricité réalisées. À l'unanimité, la Commission financière préavise donc favorablement cette demande de crédit de CHF 65'000.- qui sera, il faut le relever, financée par l'utilisation des crédits disponibles, donc sans augmentation de la dette communale.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. La parole va au Conseil communal, notamment à M. Bruno Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. M. le Président, Mmes et MM. les Conseillers généraux, d'abord je vous présente la carte en question. Je pense tout d'abord laisser les groupes poser leur question et puis je reprendrai la parole.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Comme l'a annoncé M. le Conseiller communal, la parole est au Conseiller général. Elle est donnée à M. Carnevale.

**M. Vito Carnevale**, Conseiller général. Mmes, MM., lors de sa séance préparatoire, le Groupe socialiste a pris connaissance du message concernant ces différents projets de luminaires à la promenade des Tilleuls et au sentier de la Redoute. Les discussions ont porté sur la localisation parce qu'on s'est rendu compte dans le fond de la nécessité des travaux et donc nous soutenons, à l'unanimité, ce projet et nous vous recommandons de faire de même.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je passe la parole à M. Sansonnens pour le PLR.

**M. Benoît Sansonnens**, Conseiller général. Oui, Mmes et MM., le groupe PLR, lors de sa séance du 18 septembre 2012, a pris connaissance de ce message. Les travaux projetés s'inscrivent parfaitement dans la ligne des travaux déjà entrepris dans la zone de Villars-Vert. C'est la raison pour laquelle, nous vous recommandons d'accepter ce message.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. La parole est à M. Vital Studer pour le PCS.

**M. Vital Studer**, Conseiller général. Chers collègues, nous trouvons, sans autre, ces mesures nécessaires. Nous avons simplement une question d'ordre technique. Il existe actuellement des technologies de panneaux solaires directement reliés à des fiches électriques, pourquoi ne pas pousser la logique d'économie d'énergie jusqu'au bout en installant des panneaux solaires sur ces lampadaires. Ainsi, on rend ces lampadaires réellement économiques à 100%. Et de plus, Villars-sur-Glâne aurait l'occasion de pouvoir à une énergie encore plus verte.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Avant que le Conseiller communal ne donne une réponse éventuelle, je prends toutes les questions. La parole est à M. Etter.

**M. Adrian Etter**, Conseiller général. Une partie des Verts s'est réunie pour la séance de préparation de septembre. Pour notre parti, il est primordial que les dépenses énergétiques soient constamment diminuées. Chaque opportunité doit être saisie avec courage. Nous acceptons ce premier pas vers l'optimisation de l'éclairage public. Nous encourageons le Conseil communal à continuer sur cette lancée, pour le moment plutôt modeste, et d'œuvrer avec énergie vers le remplacement de tout le parc d'éclairage de la Commune de Villars-sur-Glâne. Le parti des Verts accepte ce message et encourage les autres partis à faire de même.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. La parole est à M. Rudaz pour le PDC.

**M. Marius Rudaz**, Conseiller général. J'interviens à titre personnel et non pour le parti. Je suis tout à fait d'accord avec la proposition du Conseil communal. J'ai juste une remarque et je pense que l'ingénieur communal le sait. Il y aura des travaux au printemps prochain le long du chemin et il faudrait peut-être attendre la réalisation de ces travaux avant d'installer les candélabres.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. C'est la voix de l'expérience et de la sagesse qui a parlé. Est-ce qu'il y a encore d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas donc je repasse la parole à M. Bruno Marmier, notamment pour répondre à l'intervention de M. Studer.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Effectivement, il existe, comme vous dites, des panneaux solaires qu'on peut poser directement sur les candélabres. Une des réflexions qu'on s'est faite c'est que l'électricité produite n'est pas très rentable pour une consommation qui n'est pas très grande. Donc on paie très cher cette énergie, mais on y pense. On attend que ces produits se développent pour voir s'ils sont adaptés à notre Commune. Donc, pour l'instant on n'a pas choisi cette option-là. Mais au cours des trois prochaines années, comme vous le savez, on devra remplacer toutes ces lampes au mercure. On sera de toute façon attentif aux nouveaux produits qui se trouveront sur le marché. C'est le groupe E qui s'occupe de récupérer les anciennes lampes au mercure. Ainsi, je réponds également à une question qu'on m'avait récemment posée.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Si ce n'est pas le cas, la discussion est conclue. Je sou mets au vote le message. Approuvez-vous le message concernant l'assainissement de l'éclairage public de la promenade des Tilleuls et du sentier de la Redoute et acceptez-vous la dépense nette de CHF 65'000.-, financée par l'utilisation des crédits disponibles ? Celles et ceux qui approuvent le message sont invités à se manifester en levant la main.

**Le message est accepté à l'unanimité.**

### **3. Réfection du secteur ouest de la route des Martinets**

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. On passe donc au message relatif à la réfection du secteur ouest de la route des Martinets. La parole revient à nouveau à la Commission financière, M. Olivier Carrel.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Après avoir entendu les explications complémentaires de M. Bruno Marmier sur ce message, la Commission financière préavise favorablement la demande concernant ce dernier tronçon de la route des Martinets. Ce tronçon est effectivement fortement dégradé. Il n'est plus du tout en adéquation avec la partie déjà rénovée de cette route des Martinets. Ces travaux se justifient d'autant plus que, rappelons-le, on avait renoncé à rénover ce tronçon du fait de la situation financière de la Commune à l'époque. Cette situation s'étant quelque peu améliorée, il est temps de terminer la réfection de cette route des Martinets.

De plus, bien que le préavis de la Commission financière devrait se limiter à un aspect purement financier du message, nous mettons le doigt malgré tout sur la dangerosité des deux passages piétons situés dans le virage des routes des Martinets et des Blés d'Or. Le transit de nombreux véhicules aux heures de pointe et l'utilisation des deux passages piétons par de jeunes écoliers doivent inciter le Conseil communal à un réexamen de la situation en vue de trouver une solution alternative assurant une meilleure protection des élèves sur le chemin de l'école, surtout de nos jours quand on les incite à aller en vélos. Pour des raisons évidentes d'économie, il serait judicieux de procéder à d'éventuelles modifications de ces passages, pour autant que cela soit possible, en même temps que les travaux qui nous sont soumis aujourd'hui. A l'unanimité et sous cette petite réserve, la Commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 226'000.- qui sera financée, là aussi, par les crédits disponibles.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. La parole est au Conseiller communal, M. Bruno Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Je cède directement la parole et s'il y a des questions, je répondrai par la suite.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. La parole est donc au Conseiller général, M. Bernard Gasser.

**M. Bernard Gasser**, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation, le Groupe socialiste a examiné avec soin le message relatif à la réfection du secteur ouest de la route des Martinets. A l'unanimité, le Groupe socialiste a accepté le message du Conseil communal ainsi que la dépense de CHF 226'000.- qui sera, et c'est une bonne nouvelle, financée uniquement par l'utilisation des crédits disponibles. Comme l'a relevé la Commission financière, seul l'emplacement des passages pour piétons est suivi d'une question. La vitesse de certains automobilistes à proximité de ces passages est peu adaptée et pourrait mettre en danger la sécurité des élèves des classes primaires. D'après ce qu'on a entendu, il n'y avait pas de plan B possible. Donc on attend là peut-être quelques précisions.

Nous avons deux questions liées à ce projet : Est-ce que la route sera goudronnée avec un goudron silencieux et, de manière générale, quelle est la politique communale ou cantonale sur le choix d'un revêtement silencieux ou non ? Est-ce que le choix de la réfection de cette route en deux étapes a été un bon plan pour la santé financière de la commune ?

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? La parole est à M. Sansonnens.

**M. Benoît Sansonnens**, Conseiller général. A l'unanimité, le groupe PLR recommande d'accepter ce message.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Est-ce qu'il y a encore d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Alors Je repasse la parole à M. Bruno Marmier, notamment pour répondre aux questions de M. Gasser.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Il y a donc deux questions soulevées. Concernant celle de la sécurité sur ces passages piétons, le Conseil communal et les services de la Commune ont étudié ces passages piétons. Ils ont consulté notamment le Bureau de prévention des accidents. Ces passages piétons sont dans les normes. La difficulté est compréhensible. On peut avoir l'impression que la sécurité n'est pas garantie à cet endroit. C'est pourtant le cas, d'après tous les experts. On va bien sûr prendre note des remarques qui ont été formulées ce soir et réexaminer encore une fois ce passage piétons. Nous n'avons pas énormément de marge de manœuvre. En effet, si on le monte davantage, le passage se trouvant à la route des Blés d'Or se trouvera un peu plus vers le Nord. Tous les adultes vont traverser et vont couper en sortant du bus et les enfants les suivront directement vers les Blés d'Or. C'est extrêmement difficile de trouver une solution qui

satisfasse tout le monde. Je prends note de vos remarques et je les transmettrai au service concerné. Encore une fois, je pense que nous n'avons pas beaucoup de marge de manœuvre dans ce dossier.

Je vais répondre maintenant à la question des coûts liés à la réalisation en deux étapes de ce tronçon. La partie Est de la route des Martinets a déjà été refaite. Les travaux de la partie Ouest engendreront des coûts supplémentaires. On installe deux fois le chantier. Il faut refaire les plans, les soumissions, etc. Donc il y a effectivement des coûts qu'on paie à double. Dans l'idéal, il aurait été préférable de traiter ce tronçon en une fois, mais il est toujours plus judicieux de ne pas dépenser l'argent qui n'est pas à notre disposition. Voilà ce que je veux dire sur ce sujet.

Au sujet des revêtements phono-absorbants, la politique c'est les valeurs limites qui concernent le bruit. Il y a un certain nombre de décibels à partir desquels on est obligé de faire des revêtements phono-absorbants. Ces valeurs ne sont pas atteintes sauf pour la route des Martinets. Par contre, sur la route des blés d'Or, il y en aura probablement parce que les valeurs sont atteintes.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Est-ce que la réponse vous convient, M. Gasser ?

**M. Bernard Gasser**, Conseiller général. La réponse me convient.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je passe la parole à M. Moret pour le PCS.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Concernant l'histoire du double tronçon, il est vrai qu'à l'époque le Conseil général n'avait pas accepté notre proposition qui était de traiter l'ensemble du paquet pour éviter des surcoûts.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Je vous remercie M. Moret pour ces précisions. Je pense que la discussion est close s'il n'y a plus d'interventions. Tel est le cas. Nous passons au vote. Approuvez-vous le message relatif à la réfection du secteur ouest de la route des Martinets et acceptez-vous la dépense nette de CHF 226'000.- financée par l'utilisation des crédits disponibles. Celles et ceux qui approuvent le message sont invités à lever la main.

**Le message est approuvé à l'unanimité.**

#### **4. Aménagement de trois stations de vélos en libre service (VLS)**

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Nous passons déjà au quatrième point de l'ordre du jour : le message relatif à l'aménagement de trois stations de vélos en libre service. La parole va à nouveau à M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. La Commission financière préavise favorablement cette demande de crédit pour l'aménagement de trois nouvelles stations de Velopass aux Dailles, à la Gare et dans la zone industrielle de Moncor, étendant ainsi, dans le cadre d'un contexte plus global, l'offre faite à la population dans le cadre de la mobilité douce sur le territoire de la Commune.

La Commission financière a pris note que les coûts énoncés sont ici approximatifs mais qu'ils ne seront en aucun cas dépassés selon les dires du représentant de l'Exécutif, M. Marmier. La Commission financière est satisfaite aussi que cette dépense puisse être couverte par les crédits disponibles évitant ainsi une augmentation de la dette communale. Un bilan quant à l'utilisation de la station en activité sur la Commune ainsi qu'une information sur le premier résultat de la garantie du déficit par la Commune sont attendus ce soir par un vote du Conseil général.

La Commission financière a pris note en outre qu'une étude est en cours pour l'implantation d'autres stations de Velopass dans la Commune, ce qui pourrait avoir pour effet, espérons-le, une utilisation accrue de ces vélos qui, pour l'instant, reste relativement modeste.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Je passe la parole au Conseiller communal, M. Bruno Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Je reste à la disposition pour répondre aux différentes questions.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Alors je passe la parole au Conseiller général, M. Schnyder pour les Verts.

**M. Peter Schnyder**, Conseiller général. Le parti des Verts a pris connaissance du message lors de sa séance préparatoire. Nous avons décidé de donner notre accord pour ces trois stations de vélos en libre service supplémentaires.

Nous considérons que c'est important d'élargir cette offre attractive afin de promouvoir la mobilité douce dans les communes. Nous sommes persuadés que le fait d'accroître l'offre va encore augmenter la demande et changer les habitudes de déplacement dans le bon sens. Nous soutenons le choix des emplacements proposés et nous désirons que la Commune ne s'arrête pas là et que l'offre soit encore élargie vers d'autres quartiers qui n'en profitent pas encore assez, comme par exemple Villars-Vert.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Je cède la parole à M. Thomet pour le PS.

**M. Samuel Thomet**, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation, le Groupe PS a pris connaissance du projet de trois nouvelles stations Velopass.

Si le message a été bien accueilli, certaines questions ont été tout de même soulevées. Existe-t-il une statistique montrant l'utilisation de ces vélos notamment dans la Commune ? Combien le réseau Velopass compte-t-il d'utilisateurs ? Fribourg vient d'ouvrir deux nouvelles stations au Bourg et au Schoenberg. Est-ce que d'autres stations sont prévues prochainement ? Est-ce que les autres communes de l'Agglo ont aussi l'intention d'agrandir le réseau ? En regardant la carte de la Commune, le groupe s'est également rendu compte que les quartiers des Daillettes et de Villars-Vert demeurent encore délaissés par le projet.

Ainsi nous demandons au Conseil communal d'envisager une nouvelle phase de développement du réseau velopass sur notre Commune pour ces 2 quartiers. Finalement, ce projet correspond à la volonté du PS de promouvoir la mobilité douce de manière positive et volontaire. Nous vous encourageons donc tous à soutenir cet objet.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. La parole passe au PLR, M. Ian Peiry.

**M. Ian Peiry**, Conseiller général. Il y a presque un an, jour pour jour, soit lors de la séance du Conseil général du 29 septembre 2011, le groupe PLR émettait le souhait de se voir présenter un projet global de vélos en libre service desservant l'ensemble du territoire communal et non l'implantation d'une seule et unique station Velopass ce qui nous satisfait partiellement. A titre personnel, j'éprouve la désagréable sensation que cette première station Velopass nous est été vendue en vitesse, pour ne pas dire imposée, élection cantonale oblige. Bien sûr que non me direz vous ! Mais au vu de la faible utilisation de cette station la première année, la question demeure. En effet, lorsqu'on se penche sur les chiffres

relatifs à ladite station, le constat est clair : un pic de 76 utilisations lors des mois de mars et mai, soit légèrement moins de 4 utilisations par jour (ouvrable), et un maigre 67 utilisations en juin 2012, mois normalement propice à la pratique du vélo, soit à peine plus de trois utilisations quotidiennes. Avec un projet global, soit la mise en place simultanée d'au moins deux à trois stations, gageons que ces chiffres auraient plus fière allure. Espérons donc qu'il en soit ainsi à l'avenir. Car pendant que les vélos en libre service dorment sur leur station de recharge, les bus électriques continuent de rouler, avec un rapport utilisateurs / fréquence ne souffrant d'aucune comparaison. Conscient cependant que les citoyens de la Commune adopteront la mobilité douce grâce à un réseau dense et bien réparti géographiquement, le Groupe PLR recommande, à l'unanimité, d'accepter ce message.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Je vous remercie M. Peiry. Est-ce qu'il y a d'autres interventions dans la salle. Ce n'est pas le cas. Alors, je repasse la parole à M. Marmier notamment pour répondre aux précisions demandées par M. Carrel et également aux questions de M. Thomet.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Je vous propose quelques informations complémentaires à celles qui ont été demandées lors de la Commission financière. Vous avez au beamer les coûts tels qu'ils vous ont été proposés l'année passée au budget pour réaliser cette station. Vous vous souvenez peut-être que l'on avait enlevé le couvert. Cette image montre ce qui avait été proposé au budget (CHF 105'000.-) avec une subvention de l'agglomération. Les coûts effectifs (CHF 99'000.-) étaient moins élevés. Il faut prendre en compte qu'une partie des travaux ont été réalisés par les Services techniques : le déplacement des anciens couverts qui ont été remplacés devant l'école de Cormanon. Il y a eu un peu plus de génie civil que prévu puisque le terrain n'était pas très stable et qu'il a fallu le stabiliser et effectuer un raccord électrique à l'école de Cormanon.

Je vous présente les statistiques de fréquentation auxquelles faisait référence M. Peiry. Effectivement, on peut critiquer ces chiffres. Ils ne sont peut-être pas très impressionnants. On n'a aussi pas de base de comparaison. Qu'est ce qu'un bon résultat en fonction de tout le service dans l'agglomération de Fribourg ? Est-ce que c'est un bon ou un mauvais résultat ? Les responsables de la société Velopass ont été plutôt contents de la station de Cormanon. Ils ne peuvent pas dire qu'ils sont déçus. On n'a pas d'expérience dans ce domaine pour dire si c'est bien ou si ça ne l'est pas. J'accepte les critiques, mais c'est difficile d'aller plus loin pour le moment. L'image suivante indique les statistiques du mois de mai, qui nous montrent où les vélos ont été pris et où ils ont été ramenés. Pour la station de Cormanon, vous voyez qu'il en y a 28 qui ont été ramenés au même endroit donc à

Cormanon, 18 à la gare de Fribourg, aucun à Granges-Paccot, 20 à la Jonction à Marly et 14 à l'université de Péroilles. Cela vous donne une idée un peu des utilisations qui ont été enregistrées. Et puis vous avez les chiffres sur ce tableau pour les autres stations et les autres destinations.

Donc voilà le déficit 2011 (CHF 700.-) qu'on a pour tout le réseau agglomération. Le principal revenu du Velopass est le sponsoring. Sur CHF 85'000.-, cela équivaut à CHF 79'000.- de sponsoring. Le bénéfice d'exploitation, soit la vente des abonnements et cartes, représente CHF 6'000.-. Il est probable qu'avec l'extension du réseau, le déficit augmentera un petit peu.

Sur notre commune, nous avons choisi le quartier des Dailles pour l'extension du réseau Velopass car il est très dense. Nous avons aussi choisi Moncor car il était important de soutenir les entreprises qui cherchent constamment des solutions de mobilité. Il était important de leur fournir une solution alternative. Nous avons choisi la gare de Villars-sur-Glâne pour apporter un complément au train et au bus. Plus tard il faudra penser effectivement à faire des stations à Villars-Vert et aux Daillettes car ils ont été un peu écartés de ce réseau.

Sur le plan de l'agglomération, l'hôpital cantonal voulait réaliser une station. On n'a plus eu de nouvelles depuis. Il est possible que l'hôpital cantonal s'intéresse aussi à ce concept. Pour ce qui est des autres communes avoisinantes, Fribourg entre dans une phase nouvelle des stations Velopass. On apprend qu'Avry a l'intention de faire des stations Velopass, mais je ne sais pas quand elles seront réalisées. Je vous présente notre échéancier pour les trois stations du présent message. Aux Dailles, les travaux débiteront vers le printemps prochain. A la gare, nous débiterons en même temps que les travaux déjà prévus vers la fin de cette année. Le nouveau Velopass à Moncor se fera dans le courant de l'année 2013.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Est-ce que les réponses étaient satisfaisantes ? C'est le cas. Nous avons encore une intervention du PCS, M. Vital Studer.

**M. Vital Studer**, Conseiller général. Le PCS approuve avec enthousiasme cette réalisation de trois stations. Nous avons une nouvelle question d'ordre technique. A Cormanon, la station Velopass est située à proximité du parking Mobility. Pourquoi ne pas mettre la station Velopass des Dailles à côté de la station Mobility.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Est-ce la seule question que vous voulez poser ?

**M. Vital Studer**, Conseiller général. Je n'ai pas d'autres questions.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Alors je repasse la parole à M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Vous avez vu sur le plan qui vous a été distribué le nombre d'habitants qui résident dans un rayon de 300 mètres des Velopass. La station Mobility n'a, en fait, pas le succès escompté. Elle a généré l'année passée, sauf erreur, un petit déficit. On trouvait qu'elle était un peu excentrée par rapport au centre du quartier des Dailles. On a voulu mettre la station Velopass plus proche du centre commercial du quartier.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Avez-vous encore une question ? Je passe la parole à M. Moret.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Pourquoi n'avoir justement pas mis l'espace vélo à côté de Mobility pour passer du vélo à la voiture dans une proximité directe ?

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Je repasse la parole à M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Nous sommes attentifs à l'évolution de l'utilisation de ces voitures Mobility. Nous disposons de places de parc vers l'école. Il était donc plus facile de le placer à cet endroit. Nous allons réfléchir au concept Mobility pour en améliorer son efficacité.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. M. Grangier s'est manifesté.

**M. François Grangier**, Conseiller général. J'ai juste une question de compréhension concernant la garantie de déficit. Nous avons voté, en même temps que le message de septembre 2011, une garantie de déficit de CHF 5'000.-. Est-ce qu'elle continue à couvrir les nouvelles stations Velopass ou est-ce qu'il faut l'augmenter proportionnellement.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Je passe la parole à M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Il faut compter CHF 5'000.- de déficit par station. Il faudra donc augmenter d'autant la garantie de déficit au budget pour ces stations afin d'équilibrer la proportion de couverture.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. M. Etter a une petite question.

**M. Adrian Etter**, Conseiller général. Par rapport à la mobilité douce, il existe aussi le déplacement à pied. Il est important pour notre Commune de garantir les déplacements à pied depuis les différentes parcelles.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. L'appel a donc été fait au Conseil communal. Est-ce qu'il y a encore d'autres questions ? Tel n'est pas le cas, donc la discussion est close. Nous passons au vote. Approuvez-vous le message relatif à l'aménagement de trois stations de vélos en libre service et acceptez-vous la dépense nette de CHF 196'000.- financée par l'utilisation des crédits disponibles ?

Les Conseillers généraux qui y sont favorables lèvent la main.

**Le message est accepté par 39 oui et 2 non.**

#### **5. Approbation de l'article 10 de la convention relative au Service intercommunal de psychologie, logopédie et psychomotricité (SIPLP)**

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Nous passons au point cinq : le message concernant l'approbation de l'article 10 de la convention relative au Service intercommunal de psychologie, logopédie et psychomotricité.

A cet égard, permettez-moi de vous rappeler qu'en l'espèce nous devons nous prononcer uniquement sur l'article 10 de la convention concernant la contribution financière des communes et pas sur l'ensemble de la convention qui est, et reste du ressort de notre exécutif en vertu de l'article 108 alinéa 2 de la loi sur les communes dont je vous donne lecture : « *La convention est conclue par les Conseils communaux des communes intéressés. Les attributions du Conseil général sont réservées* ». L'article 10 touche justement une attribution revenant au Conseil général. Je renonce à lire l'article. Vous l'avez certainement lu en détail. On va poursuivre le traitement de cet objet et, à cet effet, je passe la parole à la Commission financière, M. le Président Olivier Carrel.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. La Commission financière, après avoir entendu les explications complémentaires de Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale, a pris bonne note de la clef de répartition « choisie » : 50% selon le chiffre de la

dernière population légale, 25% selon le nombre d'élèves et 25 % sur la population légale pondérée par le dernier indice de potentiel fiscal. Cette clef de répartition est donc pour notre Commune moins défavorable que la clef de répartition 75 / 25 que notre Commune avait pourtant défendu dans d'autres associations intercommunales comme par exemple celle du CO avec le succès que l'on connaît.

En effet, le prix par élève pondéré à 25% atténue quelque peu le double effet péréquatif. Ainsi la charge à supporter pour Villars-sur-Glâne sera un peu moins lourde que si le critère élève n'était pas maintenu, même s'il avait peut être été judicieux d'être jusqu'au-boutiste. L'absence de tous systèmes péréquatifs eut été préférable. C'est en quelque sorte ce soir un peu la moins mauvaise solution qu'on vous propose.

La Commission financière demande que soient examinées d'autres solutions étant donné que la première analyse d'un tel service en solo pour la Commune engendrerait à première vue assez peu de différence de coût et une indépendance évidemment accrue. De plus, et c'est une question, est-ce qu'il ne faudrait pas revoir les coûts pour Villars-sur-Glâne étant donné le départ annoncé de Corminboeuf et Chésopelloz. Sur la base de ces éléments, la Commission financière préavise, sans trop d'enthousiasme, favorablement la proposition de l'article 10 de ladite convention.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. La parole est au Conseil communal, à savoir Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale en charge des écoles et Présidente du SIPLP.

**Mme Caroline Dénervaud**, Conseillère communale. S'agissant des remarques de la Commission financière, il est vrai que dans toutes négociations, on doit évidemment tenir compte des autres partenaires qui n'auraient bien évidemment pas accepté qu'on prenne uniquement le critère population légale pour établir les frais de répartition. En fait, le critère que nous avons choisi est globalement le même que le critère de l'ancienne répartition, à savoir la population légale et le nombre d'élèves. Avant, on utilisait les chiffres de la classification communale que l'on a remplacés par l'indice de potentiel fiscal qui est le critère cantonal pour toutes les questions de péréquation. S'agissant du coût du service en solo, il est légèrement plus élevé qu'au sein du Service du SIPLP.

La question de la pédagogie spécialisée est en pleine réorganisation. Le Canton a lancé une consultation sur le sujet. Nous allons à présent être raisonnable et attendre l'adoption de ces nouveaux principes. De toute façon, comme vous l'avez remarqué à l'article 13, il est

possible de démissionner chaque année pour l'année suivante. Nous pouvons donc chaque année examiner si cela vaut la peine de rester au sein du SIPLP.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. La parole est au Conseil général. Je passe la parole à Mme Schabrun.

**Mme Sandra Schabrun**, Conseillère générale. N'ayant pas eu la possibilité de discuter ce message avec un membre du Conseil communal lors de la séance préparatoire du 20 septembre, nous souhaiterions vous poser la question suivante : à la page 3 du message, on mentionne que Villars-sur-Glâne et Cressier verront leur contribution augmenter significativement. Est-ce dû à une croissance de la population et du nombre d'élèves ? Est-ce une augmentation linéaire ou due à un nouveau système de calcul ? Est-ce qu'on arrive à mieux préciser le mot « significativement » en chiffre ?

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Avant de donner la parole au Conseil communal, je prends toutes les interventions et questions. Je passe la parole à Mme Uehlinger.

**Mme Marie-Lucie Uehlinger**, Conseillère générale. Lors de sa séance de préparation, le Groupe des Verts a décidé d'accepter l'article 10 de la convention relative au SIPLP. L'augmentation des coûts consécutifs à la nouvelle répartition des frais nous paraît tout a fait acceptable, compte tenu du fait que ce surplus semble être compensé par une bonne utilisation ou fréquentation des élèves de Villars-sur-Glâne au Service du SIPLP.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Je passe la parole à Mme Renklicicek.

**Mme Belkiz Renklicicek**, Conseillère générale. Lors de sa séance préparatoire, le Groupe PS a pris connaissance du message relatif à l'article 10 de la convention du SIPLP et accepte ce message. Le service étant géré par la Commune de Villars-sur-Glâne, il serait malvenu de le refuser. De plus, parmi les différents scénarii envisagés, cette proposition est la moins défavorable. Pour ces raisons, le Groupe PS vous invite à accepter ce message.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Je passe la parole à M. Grangier.

**M. François Grangier**, Conseiller général. Le Groupe PLR a pris connaissance du message relatif à la modification de l'article 10 de la convention relative au SIPLP lors de sa séance de préparation du 18 septembre 2012. Nous tenons à relever l'importance de ce service qui

dispense aux élèves en difficultés des prestations de qualité dans les domaines psychologiques, logopédiques et de la psychomotricité.

Nous pouvons voir, dans la documentation annexée au message, que plusieurs variantes ont été étudiées avec des impacts financiers pour notre commune plus ou moins importants. Nous regrettons que le choix définitif se soit porté sur la variante ayant une composante s'appuyant sur la péréquation financière. Du fait de la sortie des communes de Corminboeuf et Chésopelloz, il faut être conscient que les charges qui incombent à Villars-sur-Glâne augmenteront encore d'environ 10% puisque dans le calcul Corminboeuf et Chésopelloz représentent, quant à elles, 1/16 des frais totaux et que Villars-sur-Glâne en supportera environ 33%. Il est clair qu'avec ces sorties de l'Association, les frais fixes de fonctionnement, eux, ne diminueront certainement pas proportionnellement.

Comme nous l'avons annoncé en début de législature, notre groupe s'opposera systématiquement aux messages proposant un élément de péréquation financière dans les diverses conventions intercommunales, même minime dans le cas nous occupant ce soir, car ils sont clairement défavorables à notre Commune en la pénalisant doublement. Il faut que notre Conseil ait une position claire afin qu'il puisse être crédible lors des négociations avec les diverses associations de Commune. Lors du Conseil général du 26 mai 2011, nous avons refusé, à une grande majorité, le règlement des CO avec comme argument le critère de la péréquation financière. Pourquoi ne faisons-nous pas la même chose ce soir ? Encore une fois Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers généraux...Ayons une ligne ! Pour ces raisons, le Groupe PLR vous invite à rejeter l'article 10 de la convention, tel que présenté ce soir.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Tel n'est pas le cas. Alors je repasse la parole à la Conseillère communale, Mme Dénervaud.

**Mme Caroline Dénervaud**, Conseillère communale. Je vais répondre à Mme Schabrun. Si Villars-sur-Glâne et Cressier voient leur contribution augmenter, c'est parce que Cressier a une excellent indice de potentiel fiscal et c'est normal que ses contributions augmentent. Villars-sur-Glâne, quant à elle, a aussi un indice de potentiel fiscal élevé et c'est la plus grande Commune. C'est pour ça que les frais augmentent davantage pour Villars-sur-Glâne et Cressier. S'agissant de l'intervention de M. Grangier, je n'ai rien à ajouter.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Est-ce qu'il y a encore des questions. Tel n'est pas le cas. Alors la discussion est close et nous passons au vote. Acceptez-vous l'article 10 de la

convention relative au service intercommunal de psychologie, logopédie et psychomotricité, tel que demandé par le Conseil communal dans son message ? Les personnes favorables sont priées de lever la main.

**L'article 10 de la convention relative au Service intercommunal de psychologie, logopédie et psychomotricité (SIPLP) est accepté par 28 oui, 11 non et 2 abstentions.**

## **6. Divers**

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Je passe donc au point six, les divers. Est-ce qu'il y a des interventions du Conseil communal. Ce n'est pas le cas. Je passe la parole à M. Colombo.

**M. Giovanni-Antonio Colombo**, Conseiller général. Je profite de cette occasion pour vous signaler que nous avons eu la réunion commune avec la Commission sur les fusions de la ville de Fribourg. Je veux vous rappeler que nous avons été reconstitués précisément pour répondre à une demande de la Présidente de ce groupe que nous avons rencontrée. Il y a deux sous-groupes à Fribourg, dont un qui est responsable des relations avec les Conseil généraux des autres communes et un autre qui s'occupe des relations avec la population, avec le public en général. C'est le premier des deux sous-groupes qui nous a invités. Il est présidé par Mme Eva Kleisli. A cette réunion, il y avait le Président de l'ensemble de la Commission, M. Jérôme Hayoz. Nous avons eu une discussion très ouverte, amicale sur les idées de part et d'autre sur la fusion, sur l'importance d'une sensibilisation de la population de nos communes. Nous avons discuté de la participation de nos communes dès que les bases d'informations seront suffisantes.

A la fin de cette réunion, nous avons convenu d'une prochaine réunion qui aura lieu le 2 novembre à Villars-sur-Glâne. La première a eu lieu en ville. Nous avons été invités par Fribourg. Je vous signale aussi que la commission de Fribourg et son Conseil général ont pris contact avec Marly afin que cette commune puisse participer aussi à ces réunions conjointes entre les trois communes qui, maintenant, vont de l'avant après la séparation avec les autres communes (Corminboeuf, Chésopelloz, Granges-Paccot et Givisiez). Pour information, la commune de Marly n'a pas encore une Commission dédiée aux fusions.

Nous avons donc eu une très bonne impression de la Commission de la ville. Nous nous sommes trouvés sur la même longueur d'onde et je pense que cette collaboration sera

fructueuse à l'avenir. Il va de soi que vous serez informés régulièrement lorsque que nous estimerons qu'il y aura suffisamment de matière.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Je constate que c'est déjà une relation fusionnelle. Je passe la parole à Mme Fässler.

**Mme Corinne Fässler**, Conseillère générale. Nous constatons que les démissions se multiplient au sein de la Commission scolaire. Nous nous permettons dès lors de poser les questions suivantes au responsable de ce dicastère. Quelles sont les causes de ces démissions ? Existe-t-il une convergence dans celles-ci ? Existerait-il des problèmes d'ordre organisationnel ? Le cas échéant quels sont ces problèmes ?

Nous remercions le Conseil communal de bien vouloir répondre à ces questions dans les meilleurs délais car nous estimons que la Commission scolaire est un organe important de notre Commune puisqu'elle est directement en relations avec nos enfants qui sont l'avenir de notre société. A juste titre, ce ne sont pas des remarques qui sont contre la Commission scolaire, mais on a quand même des soucis à ce niveau-là puisqu'on reçoit les lettres de démission qui sont très explicites. La plupart des membres de cette commission fait partie du PLR. Cela nous inquiète. Je vous remercie d'éclairer notre lanterne sur ce sujet.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Je demande au Conseil communal s'il veut répondre tout de suite. Donc je laisserai faire le temps. Je reprends d'autres interventions. Je passe la parole à M. Moret du PCS.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Je demanderai qu'on m'affiche une image au beamer pour illustrer mes propos. La question du PCS concerne la politique de notre Commune en faveur des seniors. Précisons que ces derniers, dont certains d'entre nous font partie, représentent environ 20% de notre population.

Hier soir, se sont réunies ici-même près de 80 personnes pour débattre du thème des politiques communales en lien avec la vieillesse. Divers intervenants se sont exprimés, parmi lesquels des Conseillers communaux de Guin, Fribourg et du Grand-Lancy à Genève.

En bref, quatre constats essentiels sont ressortis :

- 1) La question des seniors intègre divers domaines soit, entre autres, la mobilité, les services de santé, la participation sociale et le logement. C'est du reste sur ce domaine

que nous avons interpellé le Conseil communal lors de notre dernière séance du mois de mai. En effet, ce dernier peut intervenir auprès des maîtres d'œuvre sur l'accessibilité et le développement d'infrastructures adaptées.

- 2) L'apport des projets concrets favorisant les échanges intergénérationnels incluant familles et seniors a été souligné et illustré par les représentants du Grand-Lancy qui avaient une série d'exemples concrets à nous montrer.
- 3) Dans les faits, les initiatives et les idées ne manquent pas, mais très souvent elles ne sont pas assez visibles et concertées. Vu leur caractère bénévole, elles ont de la peine à s'inscrire dans la durée.
- 4) Seule une coordination professionnelle solide de l'autorité communale peut permettre un partenariat durable, cohérent et économiquement viable entre les services publics, les milieux économiques et les diverses associations.

Ajoutons qu'un questionnaire utilisable au niveau communal nous a été présenté. Il a pour but d'évaluer le degré de convivialité d'une commune. Il s'adresse tant aux seniors eux-mêmes qu'aux diverses instances et services concernés.

De là notre question, assortie d'une suggestion : le Conseil communal peut-il nous informer de manière concrète sur ce qu'il est en train de faire ou pense faire pour renforcer, développer et rendre encore plus cohérente et lisible une politique communale en faveur des seniors de notre commune. Voici notre suggestion : en synergie avec les travaux du Conseil communal, ne serait-il pas judicieux que notre Commission de politique sociale s'empare du dossier ?

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Je passe la parole à Mme Uehlinger.

**Mme Marie-Lucie Uehlinger**, Conseillère générale. C'est une question au Conseil communal relative au label « Société/cité 2000 watts ». Nous avons appris récemment par la presse que la ville de Bulle s'est portée candidate au programme « Société à 2000 watts » proposé par la Confédération et visant à une utilisation raisonnable des ressources non renouvelables. Comme la ville de Bulle, Villars-sur-Glâne a obtenu le label « cité de l'énergie ». Le Groupe des Verts propose que la Commune ne s'arrête pas en si bon chemin et qu'elle puisse passer à l'étape suivante.

Le concept de « Société 2000 watts » a été élaboré en 1997 par l'école polytechnique fédérale de Zürich et vise à réduire la consommation suisse d'énergie primaire de 6300 à 2000 watts par personne d'ici à 2150. Les émissions de CO<sup>2</sup>, pour leur part, se limiteraient à une tonne par personne et par an, soit une baisse drastique d'environ 90%. Il semble que nous ayons manqué la possibilité de déposer une candidature au programme de la confédération (fin juin 2012) afin de bénéficier de l'aide gratuite d'un expert. Toutefois, ce concept pourrait servir de moteur à la politique communale dans le domaine des économies d'énergie pour les prochaines années.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Je poursuis avec Mme Schabrun, PCS.

**Mme Sandra Schabrun**, Conseillère générale. Le week-end du 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet dernier a eu lieu, au théâtre Nuithonie, le spectacle de fin d'année du « Dance Center Monique van der Roer ». Lors de cette représentation, un nombre considérable de jeunes danseuses et danseurs a participé. Au programme, il y avait une trentaine de groupes. En tant que maman d'une jeune danseuse, j'ai passé le samedi après-midi dans les coulisses du théâtre pour surveiller, avec l'aide précieuse d'autres mamans, les enfants les plus jeunes.

J'ai pu constater à cette occasion que notre théâtre est équipé aussi d'une salle « sauna » dans les coulisses. La grande salle vitrée qu'on voit depuis le couloir d'entrée du public n'est pas climatisée et elle n'a pas de fenêtre. Je vous laisse imaginer la chaleur en ce jour d'été. Un petit ventilateur de secours a été mis à disposition à l'entrée de la salle. N'est-il pas possible d'installer, par exemple, des ventilateurs au plafond et ainsi éviter d'autres moments chauds et pas tout à fait agréables de ce genre ?

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Je passe la parole à M. Etter pour les Verts.

**M. Adrian Etter**, Conseiller général. Malgré l'efficacité des STEP dans le traitement des eaux usées, nous savons qu'il reste des micropolluants qui sont rejetés dans les rivières et qui jouent un rôle de perturbateurs endocriniens pour la faune aquatique. L'OFEV a étudié cette problématique et des traitements existent aujourd'hui pour améliorer considérablement la qualité des eaux épurées. Ces traitements consistent en deux méthodes : l'ozonation ainsi que le traitement au charbon actif (absorption sur du charbon actif en poudre). Ces deux procédés ont permis, selon les premières expériences à grande échelle (Regensdorf et Vidy/Lausanne) de réduire l'impact des perturbateurs endocriniens (oestrogènes, androgènes) sur la faune aquatique. Ces procédés ont, bien sûr, un coût mais l'OFEV les conseille pour des STEP d'une certaine importance. Le Groupe Les Verts demande au

Conseil communal de donner un avis sur cette possibilité de rendre nos eaux usées plus propres et, le cas échéant, d'étudier la possibilité d'une telle démarche pour la STEP de Villars-sur-Glâne.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Est-ce qu'il y a encore d'autres interventions ? Je passe la parole à M. Carnevale.

**M. Angelo Carnevale**, Conseiller général. Il y a un terrain de basket à l'entrée du quartier de Villars-Vert. Les travaux d'aménagement ont soulevé tout le treillis autour du terrain de basket. Ne faudrait-il pas le changer ? Est-ce qu'une équipe de la Commune pourrait réparer le treillis ? Car ce n'est pas bon pour l'image de la commune.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Je passe la parole à Mme Dénervaud, Conseillère communale, pour répondre à Mme Fässler.

**Mme Caroline Dénervaud**, Conseillère communale. Je prends note de votre question. Les membres de la Commission scolaire sont, généralement, des parents d'enfants scolarisés. Ils sont parfois frustrés quant au mandat de la Commission. Je vais vous répondre plus en détail à la prochaine séance.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Par la suite, je voudrais passer la parole à quelqu'un qui puisse répondre à M. Moret. Je passe la parole à Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Il y a effectivement beaucoup de choses qui se font pour les personnes âgées. La comparaison n'a pas toujours raison, M. Moret. Nous pourrions vous établir pour une prochaine séance tout ce que fait le Conseil communal pour les seniors, comment nous coordonnons tout cela, quel sont les acteurs qui interviennent et pourquoi il y a des différences sensibles entre les cantons.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Je passe la parole à M. Marmier au sujet de « Société/cité 2000 » watts et aux propositions de Mme Uehlinger.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Le projet « Société/cité 2000 watts » rejoint le concept « Cité de l'énergie » qui propose d'accompagner les communes dans leur démarche. La société à 2000 watts est à l'horizon, comme vous l'avez dit, 2150. Ça nous laisse un peu de temps donc même s'il ne faut pas en perdre.

On vise plutôt la société à 4000 watts pour le moment. Actuellement, nous sommes dans une société à 6500 watts. On vise 4000 watts notamment par l'efficacité énergétique. Le point le plus important à analyser est l'assainissement des bâtiments. La Commune n'étant pas un très grand propriétaire, les autorités publiques ont peu d'influence. On essaie d'encourager les particuliers à assainir leur bâtiment. Mais comme vous le savez, la Commune a comme projet d'assainir prochainement l'école de Cormanon et le Centre sportif.

Nous avons déjà obtenu le label « Cité de l'énergie », comme vous l'avez dit. Le Conseil communal a prévu un certain nombre de mesures pour aller plus loin comme, par exemple, l'assainissement des bâtiments, l'établissement d'un cadastre solaire pour montrer à tous les particuliers quel est le potentiel des toitures de leur bien et les mesures de mobilité douce. Le Conseil communal s'est fixé, comme objectif, le plan de la cité de l'énergie dirigé vers la société à 4000 watts. Après 4000 watts, c'est l'objectif 2000 watts qui sera d'actualité, mais nous avons encore un peu de temps.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. On peut ajouter qu'en acceptant le message se référant aux lampadaires vous avez déjà fait un pas dans la direction. Je passe la parole à quelqu'un qui pourrait répondre à Mme Schabrun par rapport à une salle climatisée à Nuithonie.

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. Effectivement, dans le cadre des infrastructures culturelles, je regarderai ce qu'on peut faire. On discutera avec les Services techniques de Nuithonie dans la mesure des finances disponibles. Concernant la question de M. Carnevale, nous allons aussi voir. Je passe effectivement quelquefois par là et j'ai donc vu l'état du treillis. Il était intéressant de le souligner. Nous allons remédier à cela.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Nous passons aux micropolluants. Je passe la parole à M. Bapst.

**M. Nicolas Bapst**, Vice-syndic. Nous sommes sensibles au problème des micropolluants. Les études qui ont été faites en Suisse allemande ne sont pas si bonnes que ça. Pour l'instant, l'Office fédéral penche plutôt sur une obligation de traiter à partir de 100'000 équivalents/habitants. Voilà les informations que j'ai pour l'instant.

Il y a aussi une autre étude qui se fait dans le canton de Fribourg. Elle a été mandatée par le Conseil d'état. C'est le regroupement des STEP de la région. Notamment, il est mentionné, dans les prévisions et les études, la suppression des STEP de Villars-sur-Glâne et de Marly

afin de les centraliser à Fribourg. Mais tout cela a un coût. On parle de CHF 200 millions. Nous ne sommes donc pas sur la même longueur d'onde. Comme vous le voyez, le canton et les communes doivent payer les coûts d'exploitation des STEP. Je pourrais vous en dire plus une fois que l'on aura reçu, en retour, toutes ces études, notamment sur ces micropolluants.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. On attendra ces informations supplémentaires. Je passe la parole à Mme Cudré-Mauroux du PS.

**Mme Marie-Claude Cudré-Mauroux**, Conseillère générale. En tant que membre de la Commission de la politique sociale, je voudrais juste vous signaler que, lors de notre dernière réunion, nous avons parlé des seniors. Afin d'éviter des réflexions à double, il serait judicieux de rencontrer un membre du Conseil communal à ce sujet.

**M. Marc'Aurelio Andina**, Président. Est-ce qu'il y a encore des questions? Ce n'est pas le cas. Je vous prie d'être plus enthousiaste et d'augmenter parfois le volume de vos interventions à l'avenir. Au moins à ce niveau-là, l'énergie ne sera pas perdue. Je vous souhaite à tous une bonne soirée et une bonne rentrée chez vous.

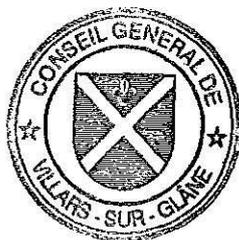
La séance est levée à 21 heures 05.

#### AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire



Emmanuel Roulin



Le Président

Marc'Aurelio Andina

